

Boillod Yanick

De: flury.ne@bluewin.ch
Envoyé: mercredi 15 septembre 2010 14:00
À: Boillod Yanick; Bernard Merryll; Nussbaum Josiane
Objet: Motion pour le CG du 30 septembre 2010
Pièces jointes: Motion Flury, Sécurité route de Maupré à La Tène.docx

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de trouver en annexe, une motion que je dépose selon le délai de 15 jours avant la prochaine séance du Conseil général, afin que cette dernière soit portée à son Ordre du jour.

En vous remerciant par

avance de donner suite à la présente, je vous prie, Madame, Monsieur, de recevoir mes salutations les meilleures.

Eric
Flury

Motion Eric Flury

Sécurité à l'arrêt de bus « Epagnier »

Introduction :

Un camion, se rendant à l'entreprise située au Sud de la rue de Maupré, circulant précisément sur cette rue en direction du Sud-Est, après une glissade sur la neige, a vu l'avant de son véhicule balayer une partie de la place d'attente de l'arrêt de bus « Epagnier », ses roues frôlant le trottoir sans pour autant quitter la route et évitant in extremis de faucher le panneau indicateur des horaires. Cet incident, survenu l'hiver dernier, m'a été rapporté par le chauffeur même qui s'est trouvé dans cette difficulté, n'ayant pas été personnellement témoin de cette scène. Heureusement, personne ne se trouvait à l'arrêt de bus à cet instant précis, mais on peut facilement imaginer le danger auquel auraient été exposés des voyageurs s'ils s'étaient trouvés en attente sur cette place.

Quelques réflexions :

L'arrêt « Epagnier », dans le sens Le Landeron - Marin, est situé en descente, en début d'un virage à gauche sur le haut de la route de Maupré, régulièrement empruntée par des camions. Le trottoir qui porte cet arrêt est taillé en oblique, ce qui réduit la protection que ce dernier pourrait opposer à un véhicule glissant dans sa direction. A cet endroit, il est fort probable de ne trouver que des personnes qui attendent un bus car il ne s'agit pas réellement d'un lieu de passage, le trottoir s'arrêtant immédiatement après l'arrêt de bus, d'ailleurs d'autres chemins bien plus agréables sont à la disposition des piétons qui souhaitent descendre en direction de la Thielle.

Aussi, afin d'offrir un maximum de sécurité à ces personnes, il me paraît nécessaire de nous interroger sur les possibilités de déplacer cet arrêt, par exemple à l'extrémité Sud de la route d'Henriopolis, à une trentaine de mètres en direction Nord-ouest de son emplacement actuel, juste avant le croisement avec la rue Louis-Guillaume. Il conviendrait évidemment, le cas échéant, de tenir également compte des impératifs sécuritaires qu'impose ce carrefour (croisement de routes, lignes blanches, passage pour piétons, etc.)

Finalement :

Le règlement général de la commune octroie un délai de 6 mois au Conseil communal pour répondre aux motions. Il me paraît cependant souhaitable et important d'entreprendre les investigations et analyses avant la tombée des premières neiges, ce qui permettrait de ne pas exposer d'autres voyageurs au risque potentiel d'une nouvelle glissade. Dans les travaux d'évaluation de dangerosité demandés, il me semblerait tout à fait opportun de mandater aussi la commission de circulation, des transports et de l'agglomération afin qu'elle se prononce sur cette question.

Je propose donc au Conseil général de discuter et de voter la motion suivante :

Texte de la motion :

Le conseil communal est invité à évaluer ou à faire évaluer la dangerosité routière, pour les utilisateurs des transports publics y patientant, de l'emplacement de l'arrêt de bus « Epagnier », sis au Nord-Ouest de la route de Maupré (bus en direction de Marin) et de proposer les mesures nécessaires en cas de risque avéré. Il étudiera toutes suggestions susceptibles d'apporter plus de sécurité à ce lieu, notamment l'éventualité de déplacer cet arrêt, soit de manière temporaire en hiver, soit de manière permanente.

Signature : *Eric Flury*